

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2023YD191233

**PRESENTS :** Ph. MOUHEL-D.VEJUX- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-D.CLAVERY-C.LUCIANO-K.DASQUET-Ph.TARSOL-N.CAMOUGRAND  
**ABSENTS :** Th.GALLEA - D.DUPRAT - M.LAGOUEYTE - JJ.LEBLOND excusés  
**POUVOIRS :** D.DUPRAT à J.MORA- M.LAGOUEYTE à G.DUCOUT - JJ.LEBLOND à Ph. MOUHEL  
*Mme C. LUCIANO est élue secrétaire de séance.*  
**Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3**

**OBJET :** Schéma d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique – Participation au SYDEC

Considérant le Schéma d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique approuvé par le SYDEC

Considérant que ce schéma prévoit l'installation des bornes suivantes :

1. Léon / Borne AC 22kW (2 points de charge sur la borne - pas de câbles)
2. Vielle-Saint-Girons / Borne DC 24 kW (1 point de charge DC avec câble & 1 point de charge AC sans câble)
3. Saint-Julien-en-Born / Borne DC 24 kW (1 point de charge DC avec câble & 1 point de charge AC sans câble)

Considérant que le SYDEC assure le financement du SIRVE comme suit ;

1- IRVE LEON – Parking de la HUCHETTE

Montant estimatif TTC	13.265,22
TVA	2.210,87
<b>Montant HT</b>	<b>11.054,35</b>
Subventions apportées par :	
ADVENIR	2.600,00
FAC	2.653,30
DEPARTEMENT	1.326,65
ENEDIS (TURPE)	1.657,50
SYDEC	2.210,87
<b>RESTE à CHARGE CC COTE LANDES NATURE</b>	<b>606,02</b>

2- IRVE ST JULIEN EN BORN – Parking Office de Tourisme

Montant estimatif TTC	26.453,82
TVA	4.408,97
<b>Montant HT</b>	<b>22.044,85</b>
Subventions apportées par :	
ADVENIR	4.000,00
FAC	6.942,20
DEPARTEMENT	2.975,23
ENEDIS (TURPE)	1.657,50
SYDEC	4.408,97
<b>RESTE à CHARGE CC COTE LANDES NATURE</b>	<b>2.060,96</b>

3- IRVE VIELLE ST GIRONS – Parking de l'Eglise

Montant estimatif TTC	26.502,60
TVA	4.417,10
<b>Montant HT</b>	<b>22.085,50</b>
Subventions apportées par :	
ADVENIR	4.000,00
FAC	6.956,42
DEPARTEMENT	2.981,33
ENEDIS (TURPE)	1.657,50
SYDEC	4.417,10
<b>RESTE à CHARGE CC COTE LANDES NATURE</b>	<b>2.073,15</b>

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 040-244000857-20231218-DEL2023YD191233-DE



Sur proposition de Monsieur le Président :

**Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

**Art1:** Approuve le programme de travaux 2024 au titre du SIRVE sur les communes de LEON, VIELLE ST GIRONS et ST JULIEN EN BORN

**Art2:** s'engage à rembourser, sur ses fonds propres, les participations au SYDEC suivantes : LEON 606,02 € - ST JULIEN EN BORN 2060,96 € - VIELLE ST GIRONS 2.073,15 €

Les crédits nécessaires à la prise en charge financière de ces participations sont inscrits à l'article 2041482 du budget de l'établissement.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La secrétaire de séance  
Mme C.LUCIANO

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.*

**Le Président.**  
Philippe MOUHEL